



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Règlementation

Question écrite n° 14949

Texte de la question

M Richard Cazenave attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation actuelle du régime juridique des carrières qui n'a pas toujours été clarifié. Le 30 novembre 1987, M le conseiller d'Etat Gardent remettait, à la demande des ministres concernés, un rapport sur les solutions à adopter pour éclaircir cette situation juridique. Or, depuis cette date, soit depuis pratiquement deux ans, le dossier n'a pas évolué et les aménagements législatifs et réglementaires nécessaires n'ont pas vu le jour. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer rapidement quelles mesures il entend prendre pour mettre fin à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le régime juridique de l'ouverture et de l'exploitation des carrières relève de deux lois : le code minier d'une part, la loi relative aux installations classées de l'autre. Les ministres de l'industrie et de l'environnement avaient confié en 1987 à M Gardent, conseiller d'Etat, la mission de les éclaircir sur les solutions à adopter pour clarifier cette situation juridique. Le rapport déposé par M Gardent recommande de ne retenir qu'une seule de ces deux lois comme cadre législatif de l'activité des carrières. Il décrit chacune de ces deux solutions, en mettant en relief les avantages et inconvénients de chacune d'entre elles. Après une analyse soignée des conclusions de ce rapport, les pouvoirs publics estiment devoir retenir la loi relative aux installations classées, qui constitue le cadre juridique de droit commun en matière de protection de l'environnement. Avant d'arrêter un choix définitif, ils poursuivent la concertation avec la profession des exploitants de carrières. La volonté des pouvoirs publics est de bâtir, à l'issue de cette concertation, un régime clair, efficace et offrant toute sécurité juridique pour l'exploitation des carrières.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Richard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14949

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2882